

Voirie - Sécurité routière - Programme d'actions 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du renouvellement du contrat de programme local de sécurité routière pour 1991 (rappelons que ce contrat triennal a été signé en 1990), sont prévues un certain nombre d'actions touchant d'une part à l'infrastructure, d'autre part à la communication. Ce contrat vient d'être reconduit conformément aux dispositions fixées en 1990.

Les décisions prises par la cellule de sécurité routière réunie le 19 février 1991, confirmées par la Commission Voirie du 12 mars 1991, consistent à porter l'effort sur l'amélioration de la sécurité aux abords des établissements scolaires tout en poursuivant les campagnes d'information sur le thème plus général de la sécurité des piétons.

Ce programme sera financé à partir de crédits spécifiques figurant au budget de l'exercice 1991 et se décomposant comme suit :

826 000 F de travaux, chapitre 901/9.233.90035 CS 35000

74 000 F pour la communication, chapitre 936/21.645.90035 CS 35000.

Les travaux concerneront l'ensemble des établissements pour lesquels des problèmes concrets ont déjà été recensés par les services techniques.

Les dossiers seront traités individuellement, aucune règle de priorité n'étant définie par avance.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces nouvelles dispositions, et à autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres, à signer les marchés et factures à intervenir, à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1991.

M. NACHIN : On ne peut que se réjouir des mesures qui sont prises pour favoriser la sécurité routière. Je rappellerai que samedi après-midi une manifestation de cyclistes a eu lieu au centre-ville. Plus de 300 cyclistes ont manifesté pour demander la création d'un réseau continu de pistes cyclables et je proposerai en amendement le texte suivant sur lequel je souhaiterais que le Conseil se prononce :

«Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres public pour l'étude, à Besançon, de la réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables en site protégé de la circulation automobile».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je mets aux voix cet amendement.

La discussion est close.

Après avoir repoussé à la majorité, 1 Conseiller seulement votant pour et 3 s'abstenant, la motion suivante présentée par M. André NACHIN :

«Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres public pour l'étude, à Besançon, de la réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables en site protégé de la circulation automobile».

l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.